

Région de Bruxelles-Capitale
A.A.T.L. – Direction de l'Urbanisme
Madame M.-J. HEYVAERT
Fonctionnaire délégué
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1
1035 BRUXELLES

V/réf. : 12/pfd/156468 – Mme C. Defosse
N/réf. : AVL/ah/MSJ-7.3/s352
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Madame,

Objet : MOLENBEEK-SAINT-JEAN. Rue de la Vieillesse Heureuse / sentier De Raedt.
Aménagement d'un espace canin dans la zone de protection du Scheutbos.

En réponse à votre courrier du 9 août sous référence, réceptionné le 17 août 2004, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'en sa séance du 25 août 2004 et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis un avis défavorable.

L'espace canin que la commune souhaite aménager près d'une des entrées du site classé est un enclos de 10 x 30 m composé de piquets de bois, d'un grillage plastifié vert de 1,20 m de hauteur et de 2 portillons d'entrée également métalliques et grillagés. L'enclos serait pourvu d'un canisite de 2 x 3 m.

Malgré la désignation du lieu d'implantation dit « de remblais » (portant sur son ancienne affectation), il s'agit d'un paysage agréable, plus ou moins ouvert et tout en transition, composé de prairies, de friches herbacées et de boisements spontanés de saules, de densité et de hauteur variées. En raison de la valeur écologique de cette zone et parce qu'elle constitue pour le promeneur une très bonne approche du Scheutbos, la Commission demande de ne pas perturber les lieux par l'aménagement de l'enclos en question dont l'impact visuel serait d'autant plus important que le maillage du treillis serait relativement opaque.

La C.R.M.S. émet donc un avis négatif sur le projet en raison de son incidence sur le paysage et demande de préserver le caractère assez sauvage de l'entrée du Scheutbos. Elle s'interroge aussi sur la nécessité d'un tel aménagement au vu de la réaction très négative des riverains par rapport au projet.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président

c.c. à : A.A.T.L. – D.M.S.